

**MOTION DE L'INTERCONSEIL
DE L'UFR « LETTRES, ARTS, CINEMA »
VOTÉE LE 5 MARS 2013**

L'annonce au début de l'été dernier de l'organisation d'Assises de l'enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), en vue de préparer une nouvelle loi affichait un double objectif diagnostique et curatif visant à la fois le recensement des difficultés structurelles graves provoquées dans les Universités par la LRU et les remédiations envisagées pour y répondre. Au terme de trois mois de débats, la mobilisation de la communauté universitaire, des chercheurs et de leurs partenaires avaient permis de dégager des perspectives constructives. Or, les éléments connus de l'avant projet de loi sont dans leur ensemble très éloignés de ce qui était attendu et n'apparaissent pas de nature à rompre structurellement avec les logiques de la LRU dont ont lourdement souffert les universités et leurs personnels.

L'interconseil de l'UFR LAC réuni le 5 mars 2013 constate que le projet de loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche s'inscrit dans la continuité de la loi LRU et du Pacte pour la recherche pourtant combattus ces dernières années par une large partie de la communauté universitaire qui en demande toujours l'abrogation.

La progression des mécanismes de fonctionnement démocratiques pour la gouvernance des établissements ne semble pas assurée. Nous voulons que soient garanties la collégialité et la représentativité des conseils ; nous refusons la participation des personnels désignés en particulier lors de l'élection de / de la président(e). La mise en place d'un conseil académique qui fusionne les actuels CS et CEVU des établissements suscite de fortes inquiétudes quant aux modalités de son fonctionnement et à sa capacité de traiter de toutes les questions qui lui reviennent.

Ce projet de loi ne prévoit aucun moyen supplémentaire, alors qu'une augmentation des moyens et un volet de programmation budgétaire sont indispensables pour permettre à au service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de remplir ses missions - notamment auprès des étudiants - et résorber la précarité. La programmation d'un véritable engagement financier pour accompagner une politique de démocratisation de l'accès aux savoirs et à la recherche doit être accompagné de mesures de sécurisation de la masse salariale et de la garantie pour les établissements de se voir transférer intégralement par l'Etat l'ensemble des moyens correspondant aux charges qui leur incombent.

Enfin, le développement des collaborations et partenariats entre universités ne peut pas être conçu sous la seule forme institutionnelle de la fusion entre établissements ; à ce titre, l'existence de contrat de site pour organiser ces partenariats ne doit pas impliquer l'abandon des contrats d'établissements propres pour ceux qui souhaitent le conserver.

L'interconseil de l'UFR LAC s'exprime pour une véritable rupture avec les politiques précédentes et pour l'ouverture de négociations destinées à remplacer le Pacte Recherche et la loi LRU par une loi d'orientation et de programmation à la hauteur des besoins nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

L'interconseil de l'UFR LAC approuve à l'unanimité cette motion.

Bureaux : UFR LAC,
6^{ème} et 7^{ème} étages
Grands Moulins, bât. C
16 rue Marguerite Duras
75013 Paris

Adresse postale :
UFR LAC
Case 7010 –
75205 Paris Cedex 13

fax +33 (0) 1 57 27 63 51

www.univ-paris-diderot.fr

<http://ufrlac.lac.univ-paris-diderot.fr/>;